Une image contenant oiseau, logo

Description générée automatiquement

Dossier de candidature 2025

Une image contenant texte, capture d’écran, personne

Description générée automatiquement

Une image contenant texte, Police, logo, Marque

Description générée automatiquement

Qu’est-ce que TEN Bretagne ?

## L’initiative Territoires Engagés pour la Nature (TEN)

Le programme TEN vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre bretons quelle que soit leur taille, qu'ils soient débutants ou initiés en matière de biodiversité. Il a pour but de valoriser les projets des territoires en faveur de la biodiversité et de reconnaître la démarche de progression sur les trois années à venir.

Cette initiative est déployée en Bretagne par un collectif régional composé de l’État (représenté par la DREAL Bretagne), l’Office Français de la Biodiversité (OFB), la Région Bretagne, l’Agence Bretonne de la Biodiversité et en associant l’Agence de l’eau Loire Bretagne, les Départements des Côtes d’Armor, du Finistère et d’Ille-et-Vilaine. Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives. Les TEN sont ainsi un des outils contribuant à la mise en œuvre de ces stratégies au service de la biodiversité du territoire régional. L’Agence Bretonne de la Biodiversité, a pour mission d’organiser, en partenariat avec le collectif régional, l’émergence, la reconnaissance, et la valorisation des territoires qui se lancent dans cette démarche.

|  |
| --- |
| TEN est une initiative nationale qui vise à reconnaître des collectivités volontaires qui s’engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 fixe l’objectif de « zéro perte nette de biodiversité ». Cet objectif se traduit par la parution, en juillet 2018, du Plan biodiversité « Biodiversité, tous vivants ! », visant à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). L’initiative TEN est une action territorialisée du Plan biodiversité. Elle constitue le volet « collectivités locales » de la SNB. |

## Que vous apporte TEN ?

La reconnaissance TEN est attribuée pour 3 ans. Les « Territoires Engagés pour la Nature » bénéficient d’une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et l'intégration au sein d'un réseau des engagés (valorisation et partage de retours d’expérience des autres TEN bretons et nationaux). Par ailleurs, ils ont accès, comme les autres territoires bretons qui le souhaitent, aux animations et à l'accompagnement déployés par l'Agence Bretonne de la Biodiversité et les partenaires du collectif régional.

Quelles collectivités peuvent devenir TEN ?

La participation est ouverte à toutes les communes et aux établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d’agglomérations, communautés urbaines et métropoles), quelle que soit leur taille.

Candidater à la reconnaissance TEN

Comment participer ?

Pour participer, il vous est demandé de renseigner le présent dossier de candidature, composée d’un questionnaire et de fiches actions et de l’adresser à l’Agence Bretonne de la Biodiversité

|  |
| --- |
| ***Date limite de réception des dossiers : 6 octobre 2025***  ***Dossier à adresser à maquestion@biodiversite.bzh*** |

## 

## Comment le questionnaire est-il structuré ?

Une partie informative et trois chapitres

Après quelques questions destinées à connaître votre collectivité et à percevoir les enjeux et les pressions qui s’exercent sur la biodiversité de votre territoire, le questionnaire s’articule autour de quatre chapitres :

Chapitre 1 : Connaître et intégrer la biodiversité dans l’aménagement

1. Connaître la biodiversité terrestre, aquatique et marine sur le territoire
2. Engager et améliorer les démarches de planification en faveur de la biodiversité
3. Diagnostiquer, préserver et restaurer les continuités écologiques

Chapitre 2 : Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

1. Gérer les espaces naturels
2. Protéger et restaurer les espaces naturels
3. Préserver les sols

Chapitre 3 : Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

1. Mobiliser les acteurs du territoire
2. Former et éduquer à et dans la nature
3. Inciter et soutenir les démarches écologiques

**Chapitre 4 : Favoriser la résilience du territoire face au changement climatique grâce à la Nature**

1. Identifier les vulnérabilités du territoire
2. Favoriser la transversalité entre le climat et la biodiversité
3. Identifier les actions d’adaptation fondées sur la Nature

**L’ensemble de ces thématiques recense 41 questions.**

Pour chaque question, vous avez différentes possibilités de réponse :

**☐** Non

*Votre collectivité n’est pas engagée et ne souhaite pas s’impliquer sur cette thématique au cours des trois prochaines années.*

**☐** Oui

*Votre collectivité est déjà impliquée sur cette thématique et les pratiques associées restent d’actualité.*

**☐** En projet

*Votre collectivité n’agit pas encore sur cette thématique mais* ***s’engage à mettre en œuvre des actions*** *au cours des trois prochaines années.*

La longueur du questionnaire est proportionnelle à la diversité de collectivités à laquelle il s’adresse. Il n’est donc pas attendu que les collectivités candidates s’engagent dans l’ensemble des actions listées dans les quatre chapitres. Certaines questions peuvent ne pas vous concerner (ex : questions sur le littoral pour une commune qui n’en possède pas ou questions à propos d’une compétence que votre collectivité n’a pas). Une case “sans objet” vous permettra alors de l’indiquer.

|  |
| --- |
| *Nota bene* : Bien que la reconnaissance TEN cible la démarche de progression et vise à connaître les engagements de votre collectivité, il est important de valoriser également ce qui est déjà fait. Ces informations permettront notamment au comité de sélection d’analyser le niveau de progression des actions projetées par rapport à celles réalisées ou en cours. |

### Des fiches-action

En plus des réponses au questionnaire, il vous est demandé de remplir des fiches-action pour illustrer **à minima 4 actions particulièrement emblématiques de votre projet en faveur de la biodiversité** (1 action = 1 fiche). Via ces fiches, vous vous engagez à conduire les actions dans un délai de trois ans au maximum.

**Il est attendu que les actions couvrent les quatre chapitres** et aient un effet significatif, direct et concret sur la biodiversité et participent à la résilience du territoire face au changement climatique.

## Comment les projets sont-ils évalués et sélectionnés ?

L’évaluation

Il est attendu que votre territoire s’engage en faveur de la biodiversité en fonction de ses compétences et de ses capacités d’intervention. C’est la démarche de progrès qui est recherchée.

Les dossiers présentés seront évalués par un comité de sélection régional constitué des partenaires du collectif régional qui pourront s’adjoindre si nécessaire le concours d’experts et de représentants de territoires de projets (comme les Parcs Naturels Régionaux dès lors qu’une collectivité candidate sera dans son territoire), pour avis en amont de la tenue du Comité de sélection, voire lors de la réunion du comité de sélection elle-même.

La sélection

Le comité de sélection regarde la cohérence globale du projet de la collectivité en matière de biodiversité en comparant vos pratiques actuelles (“**☐** Non” et “**☐** Oui” du questionnaire) à vos engagements (“**☐** En projet” du questionnaire et fiches-action).

Il évalue les trois à cinq actions mises en avant au regard d’une grille de notation comprenant les cinq critères suivants :

**Cohérent avec les réponses au questionnaire** : L'action proposée est-elle cohérente avec les pratiques actuelles de la collectivité décrites dans le questionnaire ? Contribue-t-elle à intervenir sur un champ non investi ?

**Mesurable** : L’action comprend-elle une méthode d’évaluation et de suivi des impacts et résultats (indicateurs de résultat, de moyens, calendrier…) ?

**Mobilisateur** : Les actions impliquent-elles des agent·e·s et élu·e·s de la collectivité, mobilisent-elles de manière transversale les différentes compétences de la collectivité (services/directions) ainsi que les différents types d’instances et d’acteurs du territoire (grand public, associations, entreprises…), dans le but d’accroître leur intérêt pour connaître et agir ?

**Atteignable et additionnel** : L’action constitue-t-elle un engagement nouveau par rapport à ce qui est déjà mis en place au sein du territoire et aux obligations réglementaires existantes ? Est-elle à la fois suffisamment ambitieuse et réaliste par rapport aux moyens techniques, financiers et humains dont la collectivité dispose ?

**En lien avec l’action publique** : Les actions proposées par la collectivité sont-elles cohérentes avec le contexte réglementaire et les politiques publiques régionales et locales ? S'inscrivent-elles bien dans les orientations des différentes échelles territoriales (trame verte et bleue, zones humides, etc.) ?

Suite à l’étude des candidatures, le Conseil d'Administration de l'Agence Bretonne de la Biodiversité validera les collectivités qui seront reconnues « Territoires Engagés pour la Nature ».

|  |
| --- |
| Les collectivités lauréates en 2025 feront l’objet d’un bilan à l’issue de leur engagement. Celles qui souhaiteront poursuivre la démarche pourront candidater en 2028 en mettant en avant de nouvelles actions. L’évaluation de cette candidature sera alors fondée sur le diagnostic partagé des actions menées sur les trois dernières années et les nouvelles actions envisagées. |

## 

## Quelles conditions de participation ?

La décision de la collectivité de candidater à TEN et de s’engager à mettre en œuvre les trois à cinq actions mises en avant doit faire l’objet d’une délibération. Il n’est pas obligatoire de la joindre à la candidature mais elle doit être transmise à l'ABB **au plus tard le 14 novembre 2025**, avant son conseil d’administration de fin d’année.

## 

## Capitale Française de la Biodiversité et Territoires Engagés pour la Nature

En complément de votre candidature TEN, nous vous invitons à valoriser les actions que vous avez déjà réalisées en participant au concours Capitale française de la Biodiversité sur [www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr). Le présent dossier de candidature vaut pour le concours 2025 et vous permet d’accéder directement au questionnaire simplifié du concours.

## Pour vous inspirer

Le *Recueil méthodologique : projets territoriaux en faveur de la biodiversité,* paru en 2021, est un guide pratique au service des acteurs locaux en Bretagne, visant à **partager des outils méthodologiques, et des retours d’expériences de collectivités, de PNR, d’associations et d’organismes publics**. Il est présenté et disponible en téléchargement au lien suivant :

<https://biodiversite.bzh/nouvelle/recueil-methodo-territoires-demarche-reconquete-biodiversite/>

|  |
| --- |
| **Pour toute question**  Contact TEN en Bretagne  Agence Bretonne de la Biodiversité  **Anne-Hélène LE DU :** [annehelene.ledu@biodiversite.bzh](mailto:annehelene.ledu@biodiversite.bzh) |

# Questionnaire d’évaluation

## Préambule : votre collectivité en quelques points

Nom de votre collectivité :

Nom du président ou du maire :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Département :

Site internet de la collectivité :

Votre collectivité est :

une commune

une communauté de communes

une communauté d’agglomération

une communauté urbaine

une métropole

Pour les communes, nom de l’EPCI de rattachement :

Quelles sont les compétences de votre collectivité qui sont concernées par des enjeux de préservation, restauration et valorisation de la biodiversité (y compris cours d'eau, zones humides…) ?

Nom et délégation de l’élu(e) principalement en charge de la biodiversité :

Les réponses au questionnaire ont été coordonnées par :

Interlocuteur (précisez le nom, la fonction et la direction de rattachement) :

Contact (téléphone et courriel) :

Données statistiques de votre collectivité (des ordres de grandeur peuvent suffire si les chiffres exacts ne sont pas disponibles) :

|  |
| --- |
| *Nota bene* - lien utile : vous pouvez accéder à certaines de ces données via la plateforme GéoBretagne : <https://cms.geobretagne.fr/>  Données eau disponibles auprès de l’antenne départementale de l’OFB ou de la DDTM. Données obstacles à l’écoulement :  <http://carmen.carmencarto.fr/66/ka_roe_current_metropole.map> |

Nombre d’habitants :

Superficie de la collectivité : ha

Superficie urbaine (terres artificialisées) : ha

Surface de friches : ha

Superficie de terres agricoles : ha

Superficie de forêts et milieux semi-naturels : ha

Linéaire de haies : m linéaires

Superficie en zones humides : ha

Surface en eau (étangs et rivières) : ha

Surface en eau (cours d’eau) en km linéaires :

Surface en eau (nombre d'obstacles à l'écoulement naturel des cours d'eau) :

Superficie en espaces verts[[1]](#footnote-2) : ha,

dont ha gérés par la collectivité.

Surface d’espaces verts par habitants : m²/hab.

Linéaire de littoral : km

Ratio de la surface urbaine sur la surface totale du territoire : %

**L’évolution démographique de votre collectivité depuis les 20 dernières années est-elle positive ?**

Non Oui

**Quels sont les documents d’urbanisme qui s’appliquent à votre territoire (Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT, Plan Local d’Urbanisme Intercommunal - PLUI, Plan Local d’Urbanisme - PLU, carte communale, etc.) et leur date d’approbation ?**

**Votre territoire est-il concerné par un Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?**

Non   Oui  En projet

**Si oui, la collectivité s’engage-t-elle dans des actions de restauration ou de préservation des milieux aquatiques, en lien avec la structure porteuse de SAGE et/ou le syndicat de Bassin versant ?**

Non  Oui  En projet

Précisez quelles actions avec quelle(s) structure(s) :

**Votre collectivité comprend-elle des espaces naturels protégés ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene* - lien utile : Vous pouvez identifier les zonages présents sur votre territoire avec le visualiseur TRAMES :  [https://geobretagne.fr/mviewer/?config=/apps/trames/config.xml#](https://geobretagne.fr/mviewer/?config=/apps/trames/config.xml) |

Natura 2000

Arrêté de protection de biotope

Espace naturel sensible

Réserve naturelle nationale

Réserve naturelle régionale

Parc naturel régional (PNR)

Parc naturel marin (PNM)

Autres (site classé, site RAMSAR, Réserve nationale de chasse et de faune sauvage, réserves biologiques, sites sous responsabilité du Conservatoire du littoral…), précisez lesquels ?

Aucun

**Votre collectivité est-elle concernée par des mesures compensatoires liées à des atteintes à la biodiversité dans le cadre de projets soumis à l’application de la séquence « Éviter – Réduire - Compenser » ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene* - lien utile : en savoir plus sur la séquence ERC et les mesures compensatoires :  <https://www.ecologie.gouv.fr/eviter-reduire-et-compenser-impacts-sur-lenvironnement> |

Non  Oui

Précisez :

Décrivez l’évolution de la surface urbaine de votre collectivité depuis les 10 dernières années :

Décrivez l'évolution attendue de la surface urbaine de votre collectivité en précisant le nb d'hectares ouverts à l'urbanisation en zones 1 AU et en zones 2 AU :

Décrivez la situation en matière de logements dans votre commune (Programme Local de l’Habitat - PLH) et nombre de logements vacants :

Si vous disposez d’un PLH en cours, indiquez le nombre de logements à produire individuellement et le nombre de logements construits sur les 3 dernières années :

**Votre collectivité dispose-t-elle de propriétés foncières (hors zone urbanisée du PLU(i)) ? :**

Non  Oui  En projet

Précisez :

**Quels sont les acteurs et partenaires œuvrant pour la biodiversité sur votre territoire (associations, scientifiques, acteurs socio-économiques, partenaires institutionnels, syndicats, autres collectivités…) ?**

**Au cours des 5 dernières années, votre collectivité a-t-elle fait l’objet d’un contrôle (administratif ou judiciaire) en matière d’environnement (ex. : travaux, assainissement, utilisation de produits phytosanitaires, etc.) ?**

Non  Oui

Si oui, concernant quel(s) sujet(s) et avec quel résultat (conformité, non-conformité, verbalisation, condamnation) ?

Comment êtes-vous intervenu ou comptez-vous intervenir pour régulariser la situation ?

**Si vous deviez porter un regard sur votre territoire…**

Quels sont les éléments notables de votre territoire en matière de biodiversité ?

Quelles sont les principales pressions qui s'exercent sur la biodiversité et quelles en sont les causes ?

Votre collectivité prend-elle des délibérations en faveur de la biodiversité ?

Non  Oui  En projet

Si oui, précisez la date et l’objet :

Quelle est la stratégie globale de votre collectivité en matière de biodiversité ?

Comment envisagez-vous de décliner/déclinez-vous cette stratégie au sein des différents services de votre collectivité ?

Pour les communes littorales, comment prenez -vous en compte le lien terre-mer et à travers quelles actions préservez-vous ces espaces littoraux à enjeux ?

# CHAPITRE 1 - Connaître et intégrer la biodiversité dans l’aménagement

Démarches de connaissance et de planification en faveur de la biodiversité

Ce chapitre vise à mettre en avant les démarches que votre collectivité met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche (< 3 ans) pour mieux connaître la biodiversité et intégrer sa préservation dans les politiques d’urbanisme (réglementaire PLU, SCoT, et opérationnel ZAC, opérations d’aménagement) et dans la planification (choix politique et stratégique).

### Connaître la biodiversité terrestre et aquatique sur mon territoire

|  |
| --- |
| *Nota bene* - lien utile :  Plateforme des données naturalistes coordonnée par l’Observatoire de l’Environnement en Bretagne (OEB) : <https://data.biodiversite-bretagne.fr/accueil> |

* + - 1. **Votre collectivité met-elle en place un ou des état(s) des lieux de la biodiversité ou un diagnostic(s) écologique(s) de son territoire (ou d’une partie de son territoire) ?**

Non  Oui  En projet

à l’échelle de toute la commune / intercommunalité

Le cas échéant, dans quel contexte ?

Avant la réalisation du document d’urbanisme de la commune

Avant un projet d’aménagement ou d’urbanisation

Avant un plan de gestion

Systématiquement avant tout type de projet

Sous quelle forme ?

Études faune, flore, habitat

Atlas/ Inventaire de la biodiversité communale ou intercommunale

Diagnostic et identification des continuités écologiques

Autres, précisez

A quelle échelle ? 1/ e

Les diagnostics permettent-ils d’identifier des enjeux ?

Non  Oui

Si oui, lesquels ?

Les diagnostics font-ils l’objet de recommandations ?

Non  Oui

Si oui, les recommandations sont-elles mises en place par votre collectivité ?

Non  Oui, partiellement  Oui, en totalité

Votre collectivité réalise-t-elle un inventaire des habitats ?

Non  Oui  En projet

Précisez le territoire concerné et le référentiel utilisé (CORINE biotopes/EUNIS[[2]](#footnote-3), Cahiers d’habitats Natura 2000, autre) :

### Engager et améliorer les démarches de planification en faveur de la biodiversité

### 

1. **Votre collectivité rédige-t-elle un plan, schéma, ou une stratégie Biodiversité ou intègre-t-elle la préservation de la biodiversité dans les démarches suivantes ?**

Non  Oui  En projet

Précisez la/les démarche(s) concernée(s) :

Prise d'un engagement en faveur de la biodiversité dans le cadre de la Breizh COP

Agenda 2030

Plan Climat Air Énergie Territorial

Plan de déplacement urbain (circulation douce, randonnées, etc.)

Contrat de ville, contrat urbain de cohésion sociale, quartiers prioritaires, etc.

Programme Alimentaire Territorial :

1. **Votre collectivité consulte-t-elle des spécialistes sur les sujets liés à la protection de la biodiversité pour l’élaboration de documents d’urbanisme, des projets d’équipement et d’aménagement ?**

Non  Oui  En projet

Si oui, qui ?

Associations naturalistes et/ou de protection de l’environnement

Chercheurs (sciences humaines et sociales, sciences de l’environnement)

Agences et bureaux d’études

Organismes publics

Autre :

1. **Parmi les mesures suivantes de préservation de la biodiversité, quelles sont celles qui sont définies dans :**

* **Le SCoT qui s’applique à votre territoire :**

**☐** Non  Oui **☐** En projet

Objectifs chiffrés de réduction de la consommation foncière

La réalisation d’études préalables à toute ouverture à l’urbanisation d’un secteur nouveau

Une densité minimale

Les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

Les objectifs à atteindre en matière de maintien ou de création d'espaces verts dans les zones faisant l'objet d'une ouverture à l'urbanisation.

* **Le PLU ou PLUi qui s’applique à votre territoire :**

**☐** Non  Oui  En projet

Des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Précisez les objectifs chiffrés :

Délimitation des réservoirs de biodiversité

Délimitation de la trame verte et bleue dans le plan de zonage

Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP) spécifiques à la biodiversité, la nature en ville ou la trame verte et bleue, ou visant à réduire l’imperméabilisation des sols

Protection de la ressource en eau potable

Protection de zones humides inventoriées dans le SAGE

Protection des jardins familiaux et collectifs

Une densité minimale dans certains secteurs

Préservation du patrimoine arboré (espaces boisés classés, prescriptions paysagères, etc.)

Délimitation d’emplacements réservés pour la création d’espaces verts ou continuités écologiques

Part minimale de surface non imperméabilisée ou éco-aménageable

Préconisation de plantation d’essences végétales adaptées aux conditions locales (pédologiques, météorologiques, accueil de la faune…)

Préconisation de végétalisation des toitures ou des façades

Un règlement du PLU(i) prévoyant des mesures relatives aux clôtures afin de limiter leur impact sur la biodiversité

1. **Quels outils votre collectivité mobilise-t-elle pour maîtriser l’urbanisation ?**

**☐** Non  Oui  En projet

Droit de préemption urbain (DPU)

Droit de préemption environnemental

Renouvellement urbain : Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH)

Zone d’aménagement concerté (ZAC)

Convention SAFER

Convention Établissement public foncier

Espace naturel sensible (ENS)

Zone Agricole Protégée (ZAP)

Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles et Périurbains (PENAP ou PAEN)

Application de taux variables des taxes locales en fonction des zonages

Application de la taxe de gestion des eaux pluviales

Autre (précisez) :

1. **Votre collectivité prend-elle en compte la gestion des espaces privés dans sa politique de planification (chartes, cahier des charges de lotissements, etc.) ?**

**☐** Non  Oui  En projet

Si oui, lesquels et comment ?

1. **Votre collectivité prévoit-elle de réaliser des grands projets d’aménagements (équipements, ZAC, lotissements…) dans les trois prochaines années ?**

Non  Oui

Si oui, précisez :

1. **Votre collectivité met-elle en place des actions en faveur de la biodiversité pour les projets d’aménagement et de construction ?**

**☐** Non  Oui  En projet

Le cas échéant, précisez :

Préservation des fonctionnalités écologiques (connectivité des habitats naturels, circuit de l’eau, etc.), précisez :

Préservation des sols (conservation et réutilisation de la terre locale, construction sur pieux, structure autoportée, etc.), précisez :

Surface d’espaces verts supérieure ou égale à 30% dans les constructions neuves

Instauration d’un coefficient de biotope par surface ou équivalent pour les zones urbaines denses

Certification de type HQE, BREEAM, LEED, avec une dimension biodiversité forte (aménagements spécifiques, faune-flore, végétalisation, matériaux biosourcés, etc.). Précisez :

Label, précisez :

Autre, précisez :

1. **Disposez-vous d'un site patrimonial remarquable ou avez-vous mis en place une démarche particulière en matière de paysage (exemple : plan ou observatoire du paysage) ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

### Diagnostiquer, préserver et restaurer les continuités écologiques

1. **Votre collectivité (ou l’intercommunalité dont elle est membre) mène-t-elle un diagnostic pour la mise en place de la trame verte et bleue limitant la fragmentation des habitats naturels ?**

Non  Oui  En projet

Si oui ou en projet, précisez l’année, la méthode et l’auteur du diagnostic :

1. **Votre collectivité décline-t-elle les six sous-trames préconisées dans le SRCE (annexé au SRADDET) qui la concernent ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene* - lien utile : Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET). Voir pp. 1566-1567 du SRADDET : <https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/breizhcop/sraddet/> |

**☐** Non  Oui  En projet

Sous-trame Forêts

Sous-trame Landes, pelouses et tourbières

Sous-trame Bocages

Sous-trame Zones humides

Sous-trame Cours d’eau

Sous-trame Littoral

1. **Votre collectivité décline-t-elle ou complète-t-elle ces sous-trames d’autres sous-trames spécifiques au territoire ou plus expérimentales ?**

**☐** Non  Oui  En projet

Trame noire ou nocturne, ou l’analyse fonctionnelle de l’impact des pollutions lumineuses

Trame blanche, ou l’analyse territoriale des fragmentations liées aux bruits

Trame brune ou l’analyse territoriale des fragmentations des sols

Trame sans pesticides ou produits chimiques

Trame marine, analyse fonctionnelle des parties marines

Trame aérienne, par analyse des discontinuités pour des espèces volantes

Autre, précisez :

1. **Votre collectivité met-elle en œuvre des mesures pour réduire la pollution lumineuse nocturne ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene* - lien utile : en savoir plus sur les ampoules de moindre impact sur la biodiversité et la santé humaine : <https://www.anpcen.fr/docs/20130920145952_8n8w6q_doc95.pdf>  Fiche réalisée par le CEREMA : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenagement-urbanisme-biodiversite-eclairage-serie-fiches> |

**☐** Non  Oui  En projet

Si oui ou en projet, précisez quelles mesures :

Limitation des temps d’allumage (coupures des illuminations permanentes, allumage et extinction synchronisé des éclairages)

Remplacement des luminaires de forte puissance par des luminaires plus efficients

Modulation des niveaux d’éclairement en heures creuses

Modification de l’orientation de l’éclairement (orientation vers le sol et plus ciblée)

Utilisation d’ampoules adaptées à la préservation de la santé et de la biodiversité (ampoules dont la longueur d'ondes correspond à une température de couleur basse (jaune orangée) pour limiter les rayonnements bleus impactant la santé humaine et perturbant les cycles des espèces.)

Autres, précisez :

1. **Votre collectivité décline-t-elle le plan d’action associé aux grands ensembles de perméabilité de son territoire ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene* - lien utile : Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET). Les actions prioritaires par grand ensemble de perméabilité sont décrites dans les pages 1846-1911 du SRADDET : <https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/breizhcop/sraddet/> |

Non  Oui  En projet

Si oui, précisez :

### 

# CHAPITRE 2 - Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

Ce chapitre vise à mettre en avant les démarches que votre collectivité met en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité notamment dans les **opérations de gestion** du territoire, en propre ou en conventionnement.

### D. Gérer les espaces naturels

#### Mesures de préservation de la biodiversité dans les espaces gérés par la collectivité

Les espaces gérés par la collectivité (en régie ou en sous-traitance) correspondent à l’ensemble des espaces publics tels que les parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport de plein air, voirie et espaces verts d’accompagnement de voies, espaces d’accompagnement d’habitat ou d’équipements publics ou privés, campings, arbres d’alignement, établissements horticoles, jardins familiaux ou partagés, etc.

1. **Votre collectivité possède-t-elle un plan de gestion différencié de ses espaces verts ?**

**☐** Non  Oui  En projet

Précisez (date de création, combien de classes d’espaces, mesures principales) :

**Le cas échéant, votre collectivité valorise-t-elle cette action par une démarche de reconnaissance ou de labellisation de la gestion écologique de ses espaces verts ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene* - liens utiles :   * Charte bretonne de l’entretien des espaces des collectivités : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/eau-materiel-desherbage-alternatif-chimique/> ; * Label EcoJardin : <http://www.label-ecojardin.fr> ; * Label Espace végétal écologique : <http://www.ecocert.fr/eve-espaces-vegetaux-ecologiques/> * Label Oasis nature : <https://www.humanite-biodiversite.fr/page/1281301-les-oasis-nature> * Refuge LPO : <https://www.lpo.fr/refuges-personnes-morales/refuges-personnes-morales> |

Non  Oui  En projet

Précisez quel(le)(s) label(s) ou reconnaissance(s) :

Prix régional Zéro Phyto

Label Terre Saine

ÉcoJardin

Espace végétal écologique

Autres (Oasis Nature, Refuge LPO, etc.), précisez :

1. **Quelles sont les pratiques de votre collectivité en matière de gestion des espaces verts ?**

|  |
| --- |
| NB - lien utile : [www.vegetal-local.fr](http://www.vegetal-local.fr). La marque Végétal local garantit l’origine sauvage et locale des végétaux issus de collecte en milieu naturel. Ces végétaux sont adaptés à la restauration de la fonctionnalité écologique des milieux et des interactions avec la faune locale. |

**☐** Non  Oui  En projet

**Concernant la végétalisation :**

Utilisation d’essences végétales adaptées aux conditions locales (pédologiques, météorologiques, accueil de la faune…)

Utilisation de végétaux sauvages issus de collectes responsables en milieu naturel, dans la région biogéographique considérée

Fleurissement en utilisant des plantes vivaces en priorité

Végétalisation des ronds-points et îlots directionnels avec une gestion extensive

Développement de la végétalisation des bâtiments

Fauche tardive des espaces en herbe

Plan de fauche pluriannuel (zones fauchées seulement 1 année sur 2 ou 3)

Maintien de zones en friche et de zones-refuges

Limitation des fauches des accotements routiers

Plantation de légumes et de plantes aromatiques

Création de haies d’essences variées et adaptées aux conditions locales

Plantation d’arbres d’essences variées et adaptées aux conditions locales pour la création ou le renouvellement des alignements

Préservation de vieux arbres à cavités et d’arbres morts sur pied

Encouragement de l’enherbement spontané des surfaces stabilisées, des cheminements, des pieds d’arbres

Génie végétal adapté aux ripisylves

Autre, précisez :

**Pratiquez-vous le paillage ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene* : un Territoire Engagé pour la Nature doit bannir le bâchage plastique et privilégier le bâchage avec des matériaux produits localement et naturellement. |

**☐** Non  Oui  En projet

Précisez quel type de paillage est utilisé :

Bâchage plastique

Paillage minéral

Paillage organique

Paillage synthétique

Paillage synthétique + minéral

Paillage synthétique + organique

**Quelles sont les pratiques de votre collectivité en matière d’usage ou de non-usage des engrais chimiques, produits phytosanitaires et biocides sur les espaces dont vous avez la gestion ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene* : ne sont pas concernés par cette question les traitements obligatoires imposés par décision préfectorale notamment. Par contre, est concerné l’ensemble des produits phytosanitaires et biocides qui peuvent être utilisés par la collectivité ou ses prestataires sur les espaces extérieurs (produits phytosanitaires, biocides, de biocontrôle, à faible risque, autorisés en agriculture biologique et pour l’usage en jardins, espaces verts et infrastructures – JEVI).  Nous conseillons la lecture du “Guide des alternatives pour l’entretien des espaces publics” réalisé par Fredon Bretagne :  http://www.fredon-bretagne.com/download/guide-des-alternatives-au-desherbage-chimique-dans-les-communes/  Vous pouvez également vous référer à « Ma commune sans pesticides, guide des solutions » : <https://www.jardiner-autrement.fr/wp-content/uploads/2018/08/10--guide-zero-pesticides.pdf> |

**☐** Non  Oui  En projet

Obtention du prix régional Zéro Phyto

Signataire de la Charte d'entretien des espaces des collectivités bretonnes

Zéro engrais chimique partout

Zéro produit phytosanitaire et biocide partout

Zéro engrais chimique sauf sur quelques espaces à contraintes (terrains de sport, cimetières)

Zéro produit phytosanitaire et biocide sauf sur quelques espaces à contraintes (terrains de sport, cimetières, zones de voirie d’accès dangereux)

Baisse engagée de l’usage des engrais chimiques et/ou produits phytosanitaires et biocides (arrêt partiel, réduction des quantités, etc.), **au-delà du cadre réglementaire** (Loi Labbé et extension). Précisez :

Usage des engrais chimiques dans le cadre réglementaire

Usage des produits phytosanitaires et biocides dans le cadre réglementaire

Comment favorisez-vous les pollinisateurs et autres fonctions écologiques ?

Plantation de plantes nectarifères adaptées aux conditions locales

Création de spirales aromatiques

Création de micro-milieux : mares, zones humides, prairies, murets de pierres sèches, hôtels à abeilles sauvages, sols nus spécialement dédiés à la nidification d’abeilles solitaires, etc.

Utilisation de techniques alternatives pour lutter contre les ravageurs (compagnonnage, lutte biologique intégrée, etc.)

Gestion pastorale extensive ou éco-pâturage

Autre, précisez :

1. **Votre collectivité (ou partenaires) met-elle en œuvre des programmes de gestion écologique d’espaces agricoles, forestiers ou protégés, en propriété ou en gestion par bail (délégation d’ENS, gestion par la collectivité de terrains du Conservatoire du Littoral…) ?**

Non  Oui  En projet

Précisez les milieux concernés et les superficies (en ha) :

1. **Existe-t-il des mesures de gestion des proliférations de populations d’espèces végétales ou animales envahissantes, qu’elles soient exotiques ou non ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene* - liens utiles :  Lutter contre l’introduction et la prolifération des espèces invasives :  <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/lutter-contre-l-introduction-et-la-proliferation-a2129.html>  Manuel de gestion des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne :  <https://centrederessources-loirenature.com/reseau-invasives/outils-et-telechargements/manuels-de-gestion> |

Non  Oui  En projet

Précisez quelles espèces :

Précisez quelles mesures :

### E. Protéger et restaurer les espaces naturels

1. **Votre collectivité met-elle en place des mesures de restauration de milieux dans le cadre de programmes d’opérations territorialisés ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

Stratégie de restauration du bocage (Breizh Bocage)

Contrat territorial de restauration de milieux aquatiques

Contrat territorial de restauration de zones humides

Plan d’actions trame verte et bleue / atlas de la biodiversité (inter)communale

Reconversion de sites industriels, renaturation

Autre, précisez :

De quels types d’opérations s’agit-il ? Quantifiez ces actions sur ces 10 dernières années

Non  Oui  En projet

Restauration hydromorphologique de cours d'eau. Linéaire restauré :

Aménagement d’ouvrages sur cours d’eau pour le rétablissement de la continuité écologique (mise en place de passes à poissons, suppression de seuil, démolition de barrage inutile, etc.). Nombre d’ouvrages aménagés et linéaire réouvert :

Opération de restauration bocagère. Linéaire planté ou créé (en ml) :

Linéaire restauré (en ml) :

Opérations de restauration de zones humides. Superficie de zones humides décaissées/ enlèvement de remblais (en ha) :

Superficie de zones humides dédrainées / suppression de drainages souterrains (en ha) :

Superficie de zones humides renaturées (suppression de peupleraies, saulaies, ensemencement en graminées) :

Opérations de restauration de sites artificialisés. Superficie (en ha), description sommaire :

1. **Votre collectivité met-elle en œuvre des programmes d’actions de protection d’habitats naturels et/ou d’espèces protégées ou menacées (exemples : préservation et réouverture de landes calcicoles, aménagement de sites pour les chiroptères ou les oiseaux) ?**

Non  Oui  En projet

Si oui, citez habitats, espèces ou groupes d’espèces concernés et la (ou les) structure(s) scientifique(s) d’appui :

1. **Votre collectivité contribue-t-elle à l’acquisition d’espaces naturels, forestiers ou agricoles dans le but d’assurer leur protection foncière et environnementale ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

### Préserver les sols

1. **Quelles sont les pratiques de votre collectivité concernant la gestion des sols ?**

Non  Oui  En projet

Réalisation d’un diagnostic des sols

Intégration de légumineuses (fabacées) dans les parterres (fixation de l’azote)

Utilisation de semis d’engrais verts

Maintien de bois mort au sol, maintien de la laisse de mer, etc.

Utilisation de compost produit localement (déchets verts ou fermentescibles issus de l’alimentation, etc.)

Restauration des sols après démantèlement des sites construits

Autre, précisez :

Si vous avez des sols pollués, avez-vous prévu des actions de dépollution ?

Non  Oui  En projet

Précisez :

1. **Votre collectivité mène-t-elle des actions pour limiter l’imperméabilisation des sols ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

Préservation des zones d’infiltration de l’eau (zones humides, infiltration à la parcelle, etc.)

Création de nouvelles zones d’infiltration de l’eau (jardins de pluie, noues paysagères, etc.)

Création de parkings perméables (végétalisés en pavés non joints, etc.)

Désaménagement de certaines portions artificialisées

Autre, précisez :

1. **Votre collectivité met-elle en place des programmes de gestion alternative des eaux pluviales ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

Toitures végétalisées

Toitures de stockage de pointe

Récupération des eaux de pluie

Réseau de noues

Bassins de lagunage

Traitement des effluents (eaux grises) par phytoépuration

Utilisation des bassins d’orage en parc ou zone humide

Réutilisation des eaux pour l’arrosage

Fontaines d’agrément en circuit fermé

Autres :

# 

# CHAPITRE 3 - Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

Ce chapitre vise à mettre en avant les démarches que votre collectivité met en œuvre pour **associer les citoyens et acteurs locaux** à la préservation de la biodiversité.

### G. Mobiliser les acteurs du territoire

1. **Quelles communication et sensibilisation accompagnent les actions engagées par votre collectivité ?**

|  |
| --- |
| L’Agence Bretonne de la Biodiversité anime depuis 2020 la communauté **#biodiversitéBZH** et s’assure que les porteurs de projets soient accompagnés par les bons partenaires.  Animer la communauté des acteurs bretons motivés par l’enjeu de la biodiversité, c’est avant tout mettre en valeur vos idées originales et inspirantes, vos actions au profit du Vivant et vos projets collectifs.  Nous avons donc conçu le site *biodiversite.bzh* pour :  1. vous permettre de publier vos événements professionnels en lien direct avec la biodiversité (« Agenda »)  2. rassembler les différents appels - à projets, à idées, à partenaires…, - que vous souhaiteriez diffuser (« Appels à projets »)  3. publier des actus qui racontent ces histoires (« Nouvelles »)  Comment ça marche ? Rendez-vous ici : <https://biodiversite.bzh/nos-actions/communication/> |

Non  Oui  En projet

Reportages réguliers dans les journaux de la collectivité

Publication régulière de communiqués de presse sur les actions en faveur de la biodiversité

Animation d’un espace ressource sur la nature sur le site Internet de la collectivité

Publication de posts sur les réseaux sociaux

Participation active aux journées de campagne sur la protection de l’environnement (exemple : Journée mondiale des zones humides, Fête de la nature, Journée internationale des océans, etc.)

Annonce de concours municipaux (exemple : concours de photographies, de jardins écologiques)

Promotion locale de concours et activités nationales liés à la conservation de la nature

Panneaux pédagogiques sur sites

Lieu permanent de sensibilisation (maison de la nature, etc.)

Animations pédagogiques

Autres (précisez) :

1. **Votre collectivité met-elle en place et participe-t-elle à des processus participatifs relatifs à la biodiversité ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene* - liens utiles : en savoir plus sur les protocoles d’observation : [*http://vigienature.mnhn.fr*](http://vigienature.mnhn.fr/) ; protocole d’observation des papillons pour les gestionnaires d’espaces verts (PROPAGE) [*www.vigienature.mnhn.fr/page/propage*](http://www.vigienature.mnhn.fr/page/propage); suivi de la flore des prairies urbaines par les gestionnaires d'espaces verts : [*http://www.vigienature.fr/fr/florileges*](http://www.vigienature.fr/fr/florileges) ; Observatoire participatif des Vers de terre (OPVT) : [*https://ecobiosoil.univ-rennes1.fr/OPVT\_accueil.php*](https://ecobiosoil.univ-rennes1.fr/OPVT_accueil.php) ; Observatoires participatifs des espèces et de la nature : <https://www.open-sciences-participatives.org/home/> ; Vigie Mer : <https://www.planetemer.org/infos/actus/vigie-mer> |

Non  Oui  En projet

Précisez lesquels :

Observatoire de la biodiversité des jardins (papillons, escargots, coléoptères, oiseaux)

Suivi photographique des insectes pollinisateurs (SPIPOLL)

Sauvages de ma rue

Observatoire des saisons

Autres (autres protocoles d’observation Vigie-nature, protocoles d’observation locaux, bases de données collaboratives type visio-faune, inventaires éclairs ou bioblitz, etc.). Précisez :

**Votre collectivité met-elle en œuvre un programme de suivi et d’observation naturaliste de la biodiversité impliquant les agents de manière active (Protocole Papillons Gestionnaires, Florilèges Prairies urbaines ou Observatoire participatif des Vers de Terre par exemple) ?**

Non  Oui  En projet

Précisez lesquels :

**Votre collectivité met-elle en place des processus participatifs de décision et d’action associant les habitants et acteurs locaux au sujet de la biodiversité ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene* : avant de planter des végétaux comestibles par exemple, il est important de s’assurer que l’état du sol soit assez bon pour permettre leur consommation. Vous pouvez vous référer à la base de données suivante :  <https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees#/type=instructions> |

Non  Oui  En projet

Précisez lesquels :

Conseil local de la biodiversité. Précisez :

Budget participatif sur les questions relatives à la biodiversité

Appropriation des espaces et milieux naturels avec les habitants comme : végétalisation de l’espace public, plantations citoyennes d’arbres, de plantes, microfleurissement, chantier-nature, incroyables comestibles, etc.

Recensement et mise en valeur des initiatives citoyennes relatives à la biodiversité (portail web, documentation, etc.)

Soutien à des associations pour développer des actions citoyennes sur la biodiversité

1. **Votre collectivité associe-t-elle d’autres acteurs à l’élaboration de sa stratégie de préservation de la biodiversité ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene*: point de vigilance, ces politiques doivent être élaborées avec l’ensemble des acteurs afin de s’assurer qu’elles n’aient pas un impact négatif sur certaines populations. |

Non  Oui  En projet

Précisez qui :

EPCI de rattachement de la structure

Collectivités voisines et autres collectivités

Association naturalistes et de protection de l’environnement

Associations représentant les publics vulnérables (associations d’aide aux migrants, aux femmes, aux populations défavorisées, aux personnes en situation de handicap…)

Entreprises

Lotisseurs et/ou constructeurs

Agriculteurs, forestiers

Chercheurs (sciences humaines et sociales, sciences de l’environnement)

Agences et bureaux d’études (architectes, paysagistes, urbanistes, etc.)

Habitants, publics scolaires, etc.

Gestionnaires d’espaces naturels protégés hors PNR

Parc Naturel Régional

Syndicat de bassin versant

Autre (OFB, ONF, organismes consulaires, etc.), précisez :

### Former et éduquer à et dans la nature

1. **Votre collectivité donne-t-elle accès à des formations sur la biodiversité pour les agents des différents services et/ou pour les élus ?**

Non  Oui  En projet

Précisez quels services sont concernés :

Précisez s’il s’agit d’élus et/ou de techniciens :

Exemples de formations :

1. **Quel type d’actions d’éducation à l’environnement et à la biodiversité votre collectivité met-elle en place ?**

|  |
| --- |
| *Nota bene* - liens utiles : en savoir plus sur le label EcoEcole : <https://www.eco-ecole.org/le-programme/>  En savoir plus sur le plan régional éduquer à et dans la nature : <https://fr.calameo.com/read/0017205944dcf2ef470e7>  En savoir plus sur les aires éducatives : <https://ofb.gouv.fr/aires-educatives>  En savoir plus sur le label E3D : <https://eduscol.education.fr/1118/qu-est-ce-que-l-education-au-developpement-durable> |

Non  Oui  En projet

Conférences sur la protection de l’environnement

Cours publics (botanique, écologie, etc.)

Sensibilisation au jardinage naturel

Élaboration de sentiers « nature »

Organisation de visites de découverte nature

Soutien de projets d’éducation à l’environnement dans les établissements scolaires

Soutien aux classes de découverte

Participation au dispositif Aire éducative (marine ou terrestre)

Labellisation Eco-Ecole thème Biodiversité

Labellisation E3D

Mise en place d’une ferme pédagogique

Mise en place d’une mare pédagogique

Mise en place d’un potager ou verger pédagogique

Animation ou soutien d’un centre d’information sur la protection de la nature destiné aux citoyens

Subventions à des associations d’éducation à l’environnement

Organisation de visite de terrain pour les élus de la collectivité (membres du conseil municipal ou communautaire) afin de les sensibiliser

Autres, précisez :

### Inciter et soutenir les démarches écologiques

1. **Les marchés publics sont-ils en cohérence avec les enjeux liés à la biodiversité et les actions en place ou en projet (exemple : garder les broyats pour le paillage, utilisation de papier recyclé...) ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

1. **Votre collectivité encourage-t-elle des projets portant sur la diversité cultivée (vergers et potagers conservatoires, protection des espèces ou sous-espèces ou variétés en voie de disparition) ?**

Non  Oui En projet

Précisez :

1. **Votre collectivité soutient-elle l’activité et/ou le développement de circuits courts de distribution liés à l’agriculture, la sylviculture ou la pêche locale (AMAP, etc.) ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

1. **Votre collectivité soutient-elle l’installation ou le maintien d’exploitations agricoles, sylvicoles ou halieutiques respectueuses de l’environnement (agriculture biologique, agroforesterie, etc.) ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

1. **La politique biodiversité de votre collectivité est-elle articulée avec sa politique sociale ?**

Non  Oui  En projet

Recours à des associations d’insertion (entretien, génie écologique, chantiers verts, maraîchage, etc.)

Animations pédagogiques ciblées

Renforcement des espaces verts dans les quartiers d’habitat social, collectif, etc.

Collaboration avec les bailleurs sociaux

Accueil d’apprentis et/ou de services civiques dans les services concernés par la biodiversité

Autres (précisez) :

# CHAPITRE 4 – Adapter son territoire au changement climatique avec la Nature

Ce chapitre vise à mettre en avant les démarches que votre collectivité met en œuvre pour s’adapter au changement climatique en préservant la biodiversité.

### Identifier les vulnérabilités du territoire

1. **Votre collectivité a-t-elle un diagnostic de vulnérabilité face au changement climatique ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

1. **Votre collectivité se positionne-t-elle sur l’adaptation au changement climatique (réduction des ilots de chaleurs urbains, lutte contre les inondations, lutte contre les sécheresses, adaptation à l’élévation du niveau de la mer, etc.) ?**

*Nota bene*: « Le climat actuel et des décennies à venir est largement déterminé par les quantités de gaz à effet de serre qui ont déjà été envoyées dans l’atmosphère. Il faut donc se préparer aux conséquences locales du changement climatique que nos émissions passées rendent désormais inéluctables. C’est ce qu’on appelle l’adaptation au changement climatique » (Ministère de la Transition Ecologique)

Non  Oui En projet

Précisez :

1. **Votre collectivité prend-elle les enjeux du changement climatique dans tous les nouveaux projets qu’elle porte ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

1. **Favoriser la transversalité entre le climat et la biodiversité**
2. **Votre collectivité a-t-elle intégrée les solutions d’adaptation fondées sur la Nature (SafN) dans les documents de planification ?**

*Nota bene :* *Les Solutions fondées sur la Nature sont définies par l’UICN comme : « les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».*

*Les Solutions fondées sur la Nature se déclinent en trois types d’actions, qui peuvent être combinées dans les territoires et avec des solutions d’ingénierie civile :*

* + *La préservation d’écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;*
  + *L’amélioration de la gestion d’écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;*
  + *La restauration d’écosystèmes dégradés ou la création d’éco­systèmes*

*Les Solutions fondées sur la Nature qui répondent spécifiquement au défi sociétal de l’adaptation au changement climatique sont appelées les Solutions d’adaptation fondées sur la Nature (SafN).*

Non  Oui  En projet

Précisez :

1. **Votre collectivité a-t-elle intégrée les solutions d’adaptation fondées sur la Nature (SafN) dans les documents d’urbanisme ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

1. **Les agents de votre collectivité sont-ils formés aux enjeux du changement climatique ou aux solutions d’adaptation fondées sur la Nature ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

1. **Identifier les actions d’adaptation fondées sur la Nature**
2. **Votre collectivité a-t-elle mis en œuvre des solutions d’adaptation fondées sur la Nature ?**

Non  Oui  En projet

Précisez :

1. **Parmi les solutions d’adaptation fondées sur la Nature, lesquelles sont mises en œuvre par votre collectivité ?**

Non  Oui  En projet

Gestion alternative des eaux pluviales pour réduire les risques d’inondations et de sécheresses (noues, bassin d’infiltration)

Désimperméabilisation des sols pour favoriser l’infiltration des eaux pluviales et réduire les ICU

Restauration hydrologique des cours d’eau pour réduire les inondations et/ou sécheresses.

Protection/gestion/restauration du bocage pour limiter le ruissellement

Végétalisation des espaces urbains (en pleine terre) pour diminuer les ilots de chaleur urbain (ICU)

Végétalisation des bâtiments pour améliorer le confort thermique

Protection/gestion/restauration du bocage pour limiter le ruissellement

Renaturation des espaces littoraux pour faire face à l’élévation du niveau de la mer et des submersions marines

Amélioration des pratiques agricoles (bandes enherbées, conservation des sols, couvert végétal permanent, etc.)

Autres (précisez) :

## FICHE ACTION

|  |
| --- |
| **Il vous est demandé de remplir à minima quatre fiches-action** pour illustrer des actions particulièrement emblématiques de votre projet en faveur de la biodiversité (1 action = 1 fiche). Via ces fiches, vous vous engagez à conduire les actions dans un délai de trois ans au maximum.  **Il sera apprécié que les actions couvrent, au global, les 4 chapitres et aient un effet significatif, direct et concret sur la biodiversité (exemple : travaux de restauration de milieux).** |

Cette action doit démontrer votre engagement en faveur de la biodiversité. Le choix de l’action illustrée peut traduire un effort particulier fait dans un domaine, une innovation locale, ou le caractère significatif d’un projet par rapport aux spécificités de votre territoire et de ses enjeux.

Lorsqu'il s'agit d'une opération d'aménagement (exemple : restauration de continuité écologique, etc.), merci de nous transmettre un plan ou un schéma si vous en avez un.

**Titre de l’action :**

**Thématique de l’action (Connaître et intégrer la biodiversité dans l’aménagement; maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale; mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales)**

**Organisme /institution en charge de la mise en œuvre :**

**Services de la collectivité associés :**

**Budget :**

**Partenaires financiers :**

**Partenaires techniques :**

**Date de début :**

**Date de fin :**

**Objectifs (1500 signes maximum) :**

**Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :**

**Attendus / impacts pour la biodiversité et indicateurs d’évaluation (1500 signes maximum) :**

### VOS BESOINS

Au regard du diagnostic que vous avez posé sur votre collectivité, et des actions que vous envisagez, quels seraient vos besoins en matière d’accompagnement (retours d’expérience, éléments de méthode…) susceptibles de vous aider dans leur mise en œuvre ?

### VOS RÉACTIONS

Merci de nous faire part de vos commentaires quant à la facilité ou non avec laquelle vous avez pu répondre aux questions ci-dessus, ou à leur pertinence. N’hésitez pas à nous proposer d’éventuelles améliorations.

1. Soit l’ensemble des parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, espaces verts d’accompagnement de voies, espaces verts d’accompagnement d’habitat ou d’équipements publics, campings, établissements horticoles, jardins familiaux ou partagés. Les arbres d’alignement peuvent être valorisés en comptant 4 m²/pied d’arbre (superficie moyenne courante). [↑](#footnote-ref-2)
2. [*https://inpn.mnhn.fr/docs/ref\_habitats/EUNIS\_trad\_francais.pdf*](https://inpn.mnhn.fr/docs/ref_habitats/EUNIS_trad_francais.pdf) [↑](#footnote-ref-3)